Année 2006 -N°2

Avril - Mai - Juin

Le mot du Maire

Chères concitoyennes et chers concitoyens,

Je souhaitais attirer votre attention et apporter des précisions sur deux points importants.

Le premier point concerne les ordures ménagères et voit la taxe remplacer la redevance.

Depuis de nombreuses années, notre commune finançait le service de ramassage des ordures ménagères au moyen de la redevance avec des tarifs basés sur la composition de la famille et, par conséquent, sur la quantité des déchets produits.

Le Conseil Municipal considérait ce mode de financement comme étant **le plus juste et le plus équitable.**

La majorité des communes de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France (13 sur 21) appliquaient la redevance alors que les villes les plus importantes avaient choisi la taxe indexée sur la valeur locative du logement. De sorte, qu'au sein de notre Communauté fonctionnaient deux modes de financement qui convenaient à chacun.

Malheureusement, **le législateur qui vote les lois nous impose d'uniformiser pour 2006 le financement de ce service, sans se soucier des répercussions sur le budget des familles.**

Un vote secret au sein de la Communauté d'Agglomération lors de la séance du 14 octobre 2005 a fait passer la taxe au détriment de la redevance par 2 voix d'écart (35 à 33).

Il faut déplorer que lors de ce vote lourd de conséquence, 2 délégués de communes favorables à la redevance qui étaient absents, n'aient pas donné de procuration à leurs collègues.

Sans revenir sur ce vote démocratique dont le Conseil Municipal respecte le résultat, sachez que vos représentants (Honoré GREFF et moi-même) ont voté pour la redevance comme d'ailleurs la plupart des délégués des communales rurales.

Bien que le coût du service à répartir soit identique, le financement des ordures ménagères par la taxe aura des répercussions non négligeables pour bon nombre de contribuables puisque basé sur les valeurs locatives.

Cette nouvelle répartition ne remet évidemment pas en cause la nécessité de trier, car le tri est écologique et permet de faire baisser le coût global du service.

Une étude chiffrée est fournie en page intérieure et permettra de mesurer les répercussions financières par foyer.

Le second point est relatif aux taux des taxes communales qui restent inchangées.

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir le taux des trois taxes pour cette année 2006, grâce à la bonne tenue de la fiscalité locale. Soit 12,22% pour la taxe d'habitation, 12,05% pour le foncier bâti et 43,06% pour le foncier non bâti.

Des taux inférieurs à la moyenne des communes mosellanes de même population.

Le printemps est arrivé et l'été se rapproche. De nouveaux chantiers seront mis en route ou se poursuivront comme à l'habituel.

En attendant, je vous souhaite une bonne lecture.

Bien à vous.

Jean-Luc SCHWARTZ

Votre Maire

L'INFORMATION COMMUNALE DE LA MAIRIE DE DIEBLING

Le Journal de Diebling

Dans ce numéro :

Le mot du Maire	1
Budget 2006	2
Évolution de la dette de 1998 à 2005	3
Ticket Sport – PLU rappel – Infos brèves	4
Calcul de la taxe « ordures ménagères » – Travaux	5
Etat civil	6

BUDGET 2006

Section de Fonctionnement

Constat de l'exercice 2005

Le compte administratif fait apparaître un excédent de 272.855,51 €, montant le plus élevé depuis le début de notre mandat.

Objectifs :

Maintenir un excédent de fonctionnement le plus élevé possible malgré le maintien des taux et l'augmentation des charges de personnel.

Réduire la participation de la Commune dans le fonctionnement du Clos des Arts.

Réduire les frais financiers par une baisse du niveau de la dette.

CHAP.	DEPENSES	BP 2006
O11	Charges à caractère général	163 300 €
O12	Charges de personnels et cotisations	189 840 €
65	Autres charges de gestion courante	71 100 €
14	Atténuations de charges	- €
66	Charges financières	50 000 €
673	Charges exceptionnelles	450 €
O23	Virement à la section d'investissement	196 810 €
		671 500 €

CHAP.	RECETTES	BP 2006
70	Produits des services	29 800 €
73	Impôts et taxes	264 800 €
74	Dotations subventions et participations	333 100 €
75	Autres produits de gestion courante	43 000 €
O13	Atténuation de charges	800 €
77	Produits exceptionnels	- €
79	Transferts de charge	- €
		671 500 €

Un excédent, au compte administratif. L'année 2006 sera encore marquée par de nombreux travaux.

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement hors remboursement du capital des emprunts s'élèvent à 933.477 €.

Malgré les investissements importants des 3 dernières années, l'année 2006 sera encore marquée par de nombreux travaux.

Travaux de voirie dans les rues Saint-Joseph, de la Gare, de l'Eglise et de l' impasse des Mésanges

Achats de terrains pour la création d'un lotissement.

Achat de la maison Guerber.

Achat d'un tracteur quatre roues motrices et de son équipement.

Réalisation d'une salle de réunion au stade de football

Début des travaux du centre du village

11	Travaux dans les écoles	**46 939 €**
12	Travaux de voirie	**198 825 €**
13	Achat de matériel	**74 222 €**
14	Travaux de bâtiment	**17 433 €**
15	Achat de terrains+ arpentage	**187 554 €**
16	Equipement sportifs, forestier	**177 176 €**
17	Cimetière- Eglise	**12 738 €**
18	Construction salle	**119 536 €**
19	Travaux centre du Village	**99 054 €**
	TOTAL DES DEPENSES	933 477 €

EVOLUTION DE LA DETTE DE 1998 à 2005

ANNEES	CAPITAL	INTERETS	TOTAL ANNUITE	DETTE AU 31/12
1998	105 654 €	70 930 €	176 584 €	947 206 €
1999	93 833 €	66 156 €	159 989 €	906 730 €
2000	101 189 €	60 207 €	161 396 €	858 898 €
2001	108 314 €	57 280 €	165 594 €	750 557 €
2002	118 027 €	42 846 €	160 873 €	632 530 €
2003	115 567 €	37 124 €	152 691 €	517 100 €
2004	120 764 €	29 455 €	150 219 €	706 975 €
2005	131 968 €	41 110 €	173 078 €	759 479 €

Dette au 31 décembre : 759.479 €

Après 5 années de baisse, notre encours a remonté en 2004 puis 2005. De nouveaux emprunts ont été nécessaires pour couvrir les différentes dépenses inhérentes à la construction du Clos des Arts et à ses abords. L'année 2005 a vu le déblocage de deux emprunts : le premier, de 50.000 €, est destiné à la construction du terrain de football annexe et le second est un crédit relais de 120.000 € qui sera remboursé par anticipation en août 2006. L'encours devrait ainsi diminuer sensiblement malgré les déblocages de 70.000 € et 40.000 € pour les différents travaux de voirie prévus en 2006.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT REALISEES EN 2005

Cour de l'école primaire + mobilier école	38 435 €
Travaux de voirie divers	39 972 €
Matériel informatique et communal	3 715 €
Achat de terrains	4 128 €
Travaux forestiers	5 712 €
Terrain annexe et salle de réunion	226 921 €
Sonorisation pour l'église	3 100 €
Fin des travaux et abords Clos des Arts	204 465 €
Remboursement de capital	137 179 €
TOTAL	**663 627 €**

TICKET SPORT

Comme chaque année, la municipalité relance l'animation estivale en direction des 8 – 14 ans , « Ticket Sport ».

Trois sessions sont prévues cet été du 10 au 28 juillet 2006.

Les tarifs ont été revus cette année à 40€ par session et par jeune habitant à Diebling, 55 € par session et par jeune extérieur au village. Il sera proposé une sortie à thème par session à 10 € supplémentaire.

Les inscriptions se feront en mairie, l'information se fera par voie de presse.

ECLAIRAGE PUBLIC

En cas de panne d'éclairage ou d'ampoule à changer, téléphonez en Mairie 03 87 02 50 27.

Allô, Service Public

La première réponse à vos questions administratives

3939

Du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00

Et le samedi de 9h00 à 14h00

PLAN LOCAL D'URBANISME-RAPPEL-

Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour les nouveaux documents d'urbanisme proposés par le Commissaire Enquêteur, après les quelques aménagements qui ont été faits.

Ce nouveau Plan Local d'Urbanisme, qui remplace le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.), est consultable en Salle du Conseil aux heures d'ouverture de la Mairie.

INFOS BREVES

Une nouveauté cette année :

Vous recevrez votre « Déclaration d'impôt sur le revenu » pré-remplie. Certains revenus, connus de l'Administration, seront déjà imprimés sur cette déclaration. Il s'agit des salaires, retraites, allocations de chômage et des indemnité journalières de maladie. Pour cette raison, votre déclaration ne vous est pas parvenue en février, mais arrivera début du mois de mai.

Elle devra être déposée au Centre des Impôts de votre domicile au plus tard le **31 mai à minuit**.

Vous bénéficierez d'un délai supplémentaire si vous déclarez par Internet sur le site (www.impots.gouv.fr)
Zone A : 27 juin 2006

BIENTÔT LES VACANCES

Pensez, dés maintenant, à vérifier la validité de votre

Carte d'identité ou Passeport.

Les délais d'obtention, à l'approche des vacances peuvent

aller de cinq à six semaines.

CALCUL DE LA TAXE D' ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES(TEOM)

Cette taxe constitue une taxe additionnelle à la taxe foncière et apparaît sur le même avis d'imposition.

Les personnes imposables sont les mêmes que celles soumises à la taxe foncière, c'est-à-dire les propriétaires ou usufruitiers au 1er janvier de l'année d'imposition.

Les propriétaires âgés de plus de 75 ans, les bénéficiaires du fonds national de solidarité ou de l'allocation aux adultes ne bénéficient pas des exonérations qui leur sont accordées pour la taxe foncière.

Elle porte sur toutes les propriétés assujetties à la taxe foncière sur les propriétés bâties ou temporairement exemptées de cette contribution.

Le calcul de l'impôt porte sur le revenu net servant de base à la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Deux exemples de calcul :

Si VL 2006 est la valeur locative qui est prise en compte pour le calcul de la TEOM (= 50%du montant de la valeur locative servant de base pour la taxe d'habitation).

Pour :

- Une maison de VL 2006 égale à 1112, la TEOM est obtenue en multipliant 1112 par 15,31% soit 170,24€.
- Un appartement de VL 2006 égale à 659, la TEOM est obtenue en multipliant 659 par 15,31% soit 100,89€.

INTERVENTIONS SUR LA VOIRIE

Rue de la Gare

Réfection des trottoirs et de la chaussée (tronçon pont vers chemin de fer).

Rue Saint-Joseph

Mise en place de bordures et de trottoirs sur la partie urbanisée.

Ruelle de l'Eglise

Rabotage et réfection de la chaussée.

Impasse des Mésanges

Remplacement de certaines bordures et réfection de la chaussée.

L'INFORMATION COMMUNALE DE LA MAIRIE DE DIEBLING

HEURES D'OUVERTURE
MAIRIE DE DIEBLING

Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00
Lundi, mardi, jeudi de 15h00 à 18h00
Vendredi de 15h00 à 19h00

Téléphone : 03 87 02 50 27
Fax : 03 87 02 44 37
e-mail :mairie-diebling@wanadoo.fr

LES PETITS NOUVEAUX :

21 janvier 2006 est née à Forbach, **LISA**, de SCHAEFFER Valérie et de Thierry BARRILLON.

29 janvier 2006 est née à Forbach, **EMMA**, de CUTILLAS Aline et de Jérôme JOKZIMOVIC

17 février 2006 est née à Forbach, **LAURIANE**, de KOWALSKI Myriam et de Christophe MATHIEU.

23 février 2006 est né à Forbach, **ALEXIS**, de VULLO Assunta et de Franck MINIUTTI.

08 mars 2006 est né à Saint-Avold, **GIANNI**, de MENIAIA Linda et de Laurent ALESSI.

26 mars 2006 est né à Forbach, **SIMON**,Régis,Victor, de KARMANN Anne.

06 avril 2006 est né à Saint-Avold, **NATHAN**, de DOERFLINGER Nadia et de Pierre PFORTNER.

HONNEUR A NOS ANCIENS - ANNIVERSAIRES :

SCHILL Jean, le 16/01/1925.

KIEFER née LAUER Cécile, le 25/01/1921.

DE KAENEL Paul, le 27/01/1926.

MULLER née OSWALD Joséphine, le 30/01/1920.

NAU née HAMANN Louise, le 02/02/1910.

NUTZ née KREBS Antoinette, le 02/02/1920.

OSWALD Clémence, le 08/02/1923.

SIEBERT Joseph, le 15/02/1926.

SCHILL née BOUR Adrienne, le 18/02/1924.

AUFSATZ Joseph, le22/02/1925.

SEELWEGER née LETT Marie, le 24/02/1913.

STREIFF Lucien, le 01/03/1920.

HEISSLER née SCHWARTZ Juliette, le 14/03/1922.

HEYMES née KOPP Ernestine, le 24/03/1924.

FILLGRAFF Gabriel, le 27/03/1919.

SCHWARTZ Lucien, le 29/03/1920.

BOUR née MEYER Catherine, le 31/03/1922.

KLEIN Jean, le 01/04/1926.

FRANCK née WELTER Cécile, le 09/04/1909.

Doyenne du village.

HEN Joseph, le 09/04/1925.

BOUR née KIHL Elise, le 13/04/1922.

WEISS née LEGRAND Joséphine, le 20/04/1918.

KIPPER née BOUR Jeanne, le 25/04/1920.

LYSECK née PODESWA Stanislawa, le 29/04/1916.

ELLE NOUS A QUITTES :

04 avril 2006 à Diebling, Mme HEISSLER née SCHWARTZ Juliette.

LA VIE A DEUX :

18 mars 2006 GARNI Carmen et Martin BENEDIC.